

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-**

Etablissement : Institut Supérieur d'ingénierie et Technologies de Santé

Filière : MB

Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de la MB qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : MASAUDI Youness
- N° d'inscription : INS-ISITS00007887/2019
- CIN/Passeport : CD640225

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Elément de Module	Date Examen	Heure début	Salle
1	Sciences Biologiques	Sciences Biologiques	10/02/2020	11H30	Salle 20
2	Mécanique des Fluides	Mécanique des Fluides	11/02/2020	11H30	Salle 20
3	Electronique, Instrumentation et Notions de Métrologie	Instrumentation et Métrologie	12/02/2020	11H30	Salle 20
4	Electronique, Instrumentation et Notions de Métrologie	Electronique	12/02/2020	11H30	Salle 20
5	Développement Humain et NTIC-III	Perfectionnement de la Langue Française	13/02/2020	11H30	Salle 20
6	Sciences Juridiques et Sociales	Droit de la Santé	14/02/2020	11H30	Salle 20
7	Sciences Juridiques et Sociales	Organisation Système National de la Santé	14/02/2020	11H30	Salle 20
8	Méthodes Numériques	Méthodes Numériques	08/02/2020	11H30	Salle 20

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.